

RAPPORT D'ACTIVITÉ UPA 2023-2024

LE NATUREL ET L'ARTIFICIEL

LA NATURE ET L'ARTIFICE

J'ai fait une synthèse des cours qui ont été proposés d'octobre 2023 au 18 juin 2024. Je rappelle qu'on peut consulter cours et diaporamas mis en ligne <https://drive.google.com/drive/folders/1zsoNgezyERe2re-LT4jJfW7q19BY0K1o>

J'ai tenté une classification, non par ordre chronologique mais à partir des différents sens contenus dans les mots : nature, artifice, naturel, artificiel.

Ainsi « **nature** » peut signifier le tout comprenant le naturel et l'artificiel (la « phusis » grecque), mais surtout dans son acception la plus courante l'environnement matériel -faune, flore, minéraux- hors intervention humaine et, paradoxalement la nature humaine, les qualités et les défauts innés de l'être humain. Quant à l'**artifice**, il désigne la « techné », l'art et la technique ainsi que les constructions politiques et juridiques élaborées par l'être humain.

Le cours introductif de Philippe MENGUE, philosophe, est inclassable parce qu'il aborde nombre de problématiques et de thèmes traités par différents intervenants. Exemple : entre le naturel et l'artificiel y a-t-il rapport d'opposition ou d'imitation, de complémentarité, mais si la copie ressemble trop à l'original n'y a-t-il pas danger, surgissement de l'angoisse ? Il évoque l'Intelligence artificielle, le droit naturel, l'assimilation de l'homme à la machine au 18^{ème} siècle, le matérialisme qui nie la nature au profit de la matière.

I. LA NATURE EN TANT QUE TOUT

Dans l'Ancien Testament, c'est la création de Dieu qui comprend la terre et les étoiles, l'homme et la femme. Face à cette œuvre la part de l'homme fabricant et bâtisseur de villes, de constructions « artificielles ». C'est un des axes de l'intervention de Daniel FAIVRE, spécialiste de la Bible.

II. LA NATURE, ENVIRONNEMENT MATÉRIEL, ET LES CONSTRUCTIONS ARTIFICIELLES (DROIT, ÉCONOMIE...)

Sarah KUBIEN, juriste, est partie du constat ancien des ressources finies de la nature et a commenté les réglementations environnementales de Philippe le Bel à nos jours, en particulier la charte de l'environnement qui impose d'inscrire nos activités humaines dans le cadre des limites planétaires.

Pierre FRESSOZ, juriste, s'est intéressé au passage de la conception occidentale et chrétienne où l'homme pense avoir des droits sur la nature à la conception actuelle d'une nature, sujet de droit, influencée par une tradition animiste encore vivace dans certains continents (Amérique, par ex.) Ce cours a été suivi d'une table ronde "Du droit naturel aux droits de la nature" avec Pierre Fressoz et un autre juriste Thibault Carrère, accompagnés d'une avocate au barreau d'Avignon maître Zehor Durand, qui a travaillé sur des dossiers en droit de l'environnement.

C'est la nature en tant que concept qu'a convoquée Fabienne DOURSON, économiste. Nature absorbée, en tant que facteur de production dans le capital, après la Révolution industrielle. Et instrumentalisée comme artifice pour justifier des positions idéologiques traditionnelles comme la propriété.

Daniel GILBERT, spécialiste des tourbières, nous a présenté des projections jusqu'en 2050, de l'état de la planète en proie au dérèglement climatique et a esquissé quelques pistes d'action.

III. LE NATUREL -ISSU DE LA NATURE ENVIRONNEMENTALE- ET L'ARTIFICIEL

L'historien du XIXe siècle, Bruno BERTHERAT nous a montré comment, à travers les fleurs funéraires, naturelles ou en céramique, s'inscrivent le souvenir, l'oubli, la résistance au temps et la symbolique de la renaissance de la nature.

Louise COUËFFÉ, elle aussi historienne du XIXe siècle, a souligné la valeur accordée par la botanique du XIXe aux plantes sauvages par rapport aux plantes cultivées, dans la lignée romantique de la

célébration des espaces sauvages, mais aussi le brouillage de la frontière sauvage-cultivé à la fin du siècle.

Claude SOUTIF, médecin, dans une première séance nous a présenté un certain nombre de plantes médicinales, pas toujours inoffensives, exploitées par des charlatans, mais aussi utilisées par la pharmacie dans la préparation de médicaments (par ex. du saule blanc à l'aspirine).

Christian DENY, professeur de SVT et ancien principal, a posé la question : les mathématiques résultent-ils d'opérations abstraites, de nombres créés artificiellement par l'homme à partir d'éléments de la nature ou sont-ils l'émanation de règles qui appartiennent déjà à la nature ?

Philippe MARTIN, géographe, s'est penché sur la représentation scientifique de la forme d'éléments de la nature (Mt Ventoux) et nous donné un aperçu de la géographie fractale.

Antoine CHANCEREL, préhistorien, spécialiste du néolithique (10.000ans av. JC), nous a parlé de ce moment décisif qu'est la domestication des céréales jusque-là sauvages, passage qui s'effectue sur un millénaire et qui est élément fondateur des premières civilisations humaines. Dans une seconde séance, il nous a montré comment les archéologues, à partir d'objets en pierre précieuse trouvés dans des sépultures ont pu les identifier comme des insignes de pouvoir et présupposer une hiérarchie sociale fondée sur la richesse.

IV. LA NATURE HUMAINE-PSYCHISME ET CORPS-

Jean-Robert ALCARAS, économiste, a posé la question : *la solidarité est-elle dans la nature humaine ?* à travers la doctrine politique solidariste, élaborée sous la troisième république par les radicaux-socialistes. Il y a répondu positivement par le biais de la sociologie d'Émile Durkheim et de la microbiologie de Louis Pasteur.

Christian DENY nous a proposé une réflexion sur les potentialités naturelles et créatives que porteraient les enfants et les processus éducatifs qui en exploiteraient les richesses ou, au contraire, rectifieraient cette nature humaine au nom de l'adaptation à la société.

Dans un autre cours, Christian DENY a insisté sur notre post-modernité où l'être humain devient entrepreneur de son propre corps qu'il peut modifier et forger à son gré grâce, notamment, au sport. Il nous a parlé du corps renaturé, « surnaturé », dopé, qui frôle le transhumanisme.

Yannis MARTIN, spécialiste d'acoustique et Didier BOUGON, artisan facteur d'Orgues, ont montré comment les outils artificiels que sont les technologies audio, les logiciels de traitement du son façonnent et modifient notre perception naturelle.

Comment, dans le corps humain stimuler le système immunitaire qui n'a pas toujours les défenses suffisantes ? Par la vaccination contre virus et bactéries. C'était le propos de la deuxième séance de Claude SOUTIF qui nous a aussi parlé des différents types de dialyses qui suppléent le rein naturel défaillant.

V. LE NATUREL ISSU DE L'HUMAIN- ET L'ARTIFICIEL

Plusieurs cours ont porté sur l'effet-miroir, générateur d'enthousiasme ou d'angoisse, entre le modèle humain et sa copie artificielle.

Anouk BARTOLINI, professeure de lettres, s'est intéressée à la création d'un être artificiel vécu comme un défi à la Nature-création de Dieu dans la théologie officielle- sous la forme joyeuse et ludique d'un automate au 18ème siècle et plus tard, dans la littérature romantique d'imagination, sous la forme prométhéenne et tragique d'un démiurge qui, voulant vaincre la mort, détruit l'humanité et l'affectivité de l'homme.

Fabrice LEFÈVRE, professeur d'informatique, nous a livré un cours technique sur l'Intelligence Artificielle, son historique, ses applications, les menaces réelles-économiques-et fantasmées, affirmant, dans une perspective optimiste que l'IA, tant qu'elle est créée par l'homme, ne présente pas le danger de rivaliser avec lui, elle n'est jamais que son prolongement.

Joëlle MOLINA, psychanalyste, dans une perspective plus inquiète, s'est posé la question suivante : *quelle réduction de la pensée humaine faut-il faire pour que l'IA pense comme un humain ?* Question révélatrice d'un conflit idéologique entre les neurosciences

et la psychanalyse qui refuse de réduire l'ensemble du psychisme à un fonctionnement purement neuronal.

Dans une optique différente, le cours du juriste Thibaut CARRÈRE portait sur le rapport ambivalent entre le droit naturel et le droit positif. Le « jus naturalis » antique, conforme à l'ordre naturel du cosmos, se transforme à l'époque moderne (16ème siècle) en droits de l'homme, relativement subjectifs, pouvant entrer en contradiction avec le droit positif, l'arsenal juridique consacré dans les textes.

VI. L'ART, REPRODUCTION OU RECRÉATION DE LA NATURE ?

En relation avec l'exposition « L'art, le naturel et l'artificiel » proposé par l'atelier sans titre au cloître Saint-Louis, Joëlle MOLINA a posé la question de la créativité des productions artistiques générées par l'Intelligence Artificielle, par des logiciels de montage et de collage numériques. Elle a situé cette production dans l'histoire de la photographie, critiquée, dès son invention, parce qu'elle proposerait une reproduction exacte de la nature, mais ouvrant la voie à un art plus abstrait, délivré du besoin de représenter les éléments de la nature de manière naturaliste.

Du panorama des représentations de la maternité par les femmes artistes reposant sur l'imitation de la nature, Dominique BERNARD-FAIVRE, spécialiste d'esthétique, nous a ensuite orientés vers une version subversive de la femme dans des œuvres où les matériaux artificiels remplacent les matériaux naturels jusqu'à artificialiser le vivant, créations réalisées parfois en binôme avec des biologistes maniant levures, bactéries et cellules humaines.